

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI  
DELIBERATION N° 2024-09-12-07**

**Date de convocation : 29 novembre 2024**

**Date d'affichage : 11 décembre 2024**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre d'élus : 27

Présents : 20

Représentés : 6

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 20**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Sylvie HAUFF, Salvador-Jean LUDENA, Audrey de FORNEL, Pauline LACLEF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à Delphine FOURCADE

Loïc FLICHY a donné pouvoir à Marie-France AGNOFE

Dominique JAILLON a donné pouvoir à Marie-Hélène HUCHET

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

**Absent : 1**

Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis de la Commission Finances en date du 22 novembre 2024 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications d'emploi, et de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet ;

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer 1 poste d'Atsem principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, poste vacant ;

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer 3 postes d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet (12h/semaine) ;

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet (6h/semaine) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

1°) MODIFIER le tableau des effectifs comme présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Postes supprimés au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	
<b>1</b>	<b>ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE</b>
<b>3</b>	<b>Adjoints Territoriaux d'Animation à temps non complet à raison de 12h00 hebdomadaires</b>
<b>2</b>	<b>Adjoints Territoriaux d'Animation à temps non complet à raison de 6h00 hebdomadaires</b>

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 9 décembre 2024



Le Maire  
Marc TOURELLE